



**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA RELANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le 21 septembre 2020

N°183

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Bruno Le Maire a présidé la première réunion du Comité de pilotage du plan de relance**



A la suite des mesures d'urgence prises dès mars pour protéger les entreprises et les salariés ainsi que des plans de soutien aux secteurs les plus touchés par la crise, le Gouvernement a présenté jeudi 3 septembre dernier un plan de relance de l'économie, « France Relance ».

De nombreuses mesures de « France Relance » sont d'ores et déjà mises en œuvre et le plan de relance sera au cœur du projet de loi de finances pour 2021 (PLF2021), présenté la semaine prochaine en Conseil des Ministres.

L'attention doit désormais être portée prioritairement sur la mise en œuvre la plus rapide possible du plan de relance au profit de tous les Français et sur l'ensemble du territoire.

Aussi, **Bruno Le Maire**, ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, présidera chaque semaine un Comité de pilotage dont la première réunion ce lundi 21 septembre marque le lancement.

L'objectif de ce Comité de pilotage est d'effectuer un fin suivi de la mise en œuvre du plan, d'identifier les sujets à traiter au niveau du ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance, les obstacles éventuels à la mise en œuvre des mesures du plan de relance, les arbitrages à rendre et, le moment venu, les améliorations ou inflexion à apporter.

Les travaux du Comité de pilotage permettront notamment de préparer les Conseils de suivi de la Relance présidés par le Premier ministre, qui procéderont régulièrement à une revue de l'avancement du plan en associant l'ensemble des parties prenantes à la Relance et à la poursuite du dialogue et de la concertation.

Le Comité de pilotage mobilisera un réseau d'information efficace. **Bruno Parent**, secrétaire général à la Relance, sera en contact avec les préfets de régions et les responsables de chaque ministère pour assurer le suivi de l'exécution mesure par mesure.

Bruno Le Maire continuera d'échanger très régulièrement avec les fédérations professionnelles, les partenaires sociaux, les représentants des collectivités et les parlementaires, sur la mise en œuvre de « France Relance ».

Ce Comité de pilotage décisionnel rassemble les membres suivants :

- **Olivier Dussopt**, ministre délégué auprès du ministre de l'Economie et des Finances, chargé des Comptes publics,
- **Bruno Parent** qui assure le secrétariat du Comité,
- **Les directeurs des administrations du ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance**, et en particulier la directrice du Budget, responsable de la mission budgétaire Relance, le directeur général des Finances publiques et le directeur général des Entreprises, qui pourront mobiliser leurs réseaux régionaux ainsi que la directrice générale du Trésor.

La réunion du Comité de Pilotage de ce jour a abordé les sujets prioritaires suivants :

1. la mise en place d'une plateforme sur internet qui donne accès aux Français, aux ménages comme aux entreprises ou aux collectivités, à toutes les informations pratiques sur les mesures du plan de relance ;
2. la préparation de la mission « Relance » du PLF 2021 et notamment sa déclinaison territoriale ;
3. la définition des indicateurs transversaux de suivi du plan de relance ainsi que le travail sur des indicateurs spécifiques par mesure et des indicateurs d'impact par mesure pour assurer la pleine efficacité de « France Relance ».

Les indicateurs transversaux seront territorialisés et mesurables grâce au processus budgétaire et au *reporting* mis en place par la direction du Budget et la direction des Finances publiques :

- taux d'engagement et de décaissement des fonds ;
- nombre de bénéficiaires :
  - nombre de ménages bénéficiaires : prime à la conversion, MaPrimeRénov'... ;
  - nombre d'entreprises et de TPE/PME optant pour la mesure : prime à l'embauche, activité partielle de longue durée, rénovation thermique... ;
  - nombre de jeunes embauchés et nombre de jeunes formés grâce aux mesures du plan jeune.

Bruno Le Maire a demandé au Comité de pilotage de travailler sur des indicateurs spécifiques par mesure et des indicateurs d'impact par mesure.

*« Les mesures du plan de relance doivent être mises en œuvre le plus rapidement possible au profit de tous les Français et dans tous les territoires. L'objectif de ce Comité de pilotage est d'y veiller scrupuleusement. De la bonne mise en œuvre des mesures dépend la relance de l'activité, la création d'emploi et la décarbonation de notre économie. »* a déclaré **Bruno Le Maire**, ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance.

### **Contact presse :**

Cabinet de Bruno Le Maire      01 53 18 43 13 [presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr)